

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-62

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	<i>N° 2018-62</i>

Ajustements d'effectifs et d'organigrammes

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

CABINET DU PRESIDENT

► **Cabinet du Président : transformation d'un poste de catégorie B en C**

Un poste de catégorie B (rédacteur – F/H)) sera prochainement vacant au sein du Cabinet du président. Il est proposé de procéder à la transformation de ce poste de catégorie B en catégorie C (adjoint administratif – F/H) compte tenu des missions qui seront principalement axées sur du secrétariat auprès des chargés de missions et du Cabinet.

SECRETARIAT GENERAL

► **Service performance, évaluation et audit : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires**

Un poste de catégorie A (auditeur- F/H) est actuellement vacant au sein du service.

Compte tenu de la spécificité de ce poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à un agent non-titulaire.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892 € (1^{er} échelon

du grade d'ingénieur) et 59 231 € (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586 € (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 408 € (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE MOBILITE

► Direction d'appui administrative et financière (DAAF) : ajustement de l'organisation

Suite à l'étude sur l'optimisation de l'organisation des services pour la conduite des grands projets de la Direction générale mobilités réalisée en 2016 et à la vacance des deux postes de chefs de service (F/H) de la direction, il est nécessaire de seconder la direction dans l'exercice de ses missions. La direction souhaite, par conséquent, transformer le poste de chef du service coordination et marchés (catégorie A) en poste de directeur adjoint (catégorie A – F/H).

Au vu des enjeux et des projets portés par la DG mobilités, la sollicitation de la direction sur ses missions supports et finances, marchés, juridiques,...est constante. Celle-ci a des impératifs de réactivité et de sécurisation justifiant la nécessité de ce poste.

De ce fait, les missions principales de ce poste consisteront notamment dans :

- L'appui de la direction et sa représentation en réunions
- La formalisation et la coordination de la mise en œuvre des procédures administratives et financières et leur évolution en lien avec les directions opérationnelles
- Le conseil et l'accompagnement des centres de la Direction d'appui administrative et financière (DAAF) dans l'articulation de dossiers transversaux

Ce directeur adjoint (F/H) sera également chef du service pilotage et logistique. Ce service regroupera des missions de gestion administrative de type procédures et contrôles, ainsi que l'ensemble des missions logistiques de la direction jusqu'à présent réparties dans les différents services ou rattachées à la directrice.

Par ailleurs, dans le cadre de cette étude, il a été démontré que le poste de chef du service préparation et exécution budgétaire (catégorie A) n'était pas nécessaire pour un fonctionnement optimum du service. Il est donc proposé de le transférer au centre exécution budgétaire qui devient un service et de le transformer en poste d'adjoint au chef de service (F/H). Ce poste aura pour mission de seconder le chef de service dans la gestion des dossiers stratégiques et complexes de la DG mobilités et de garantir ainsi une continuité notamment au niveau du management de l'équipe, de la validation des engagements, de la liquidation des factures.

Compte tenu de ces modifications et afin d'être cohérent avec la charte relative aux principes d'organisation de Bordeaux Métropole, il est proposé de faire évoluer :

- les centres de l'actuel service coordination et marchés, qui ne peuvent être rattachés directement au directeur, en services pour ceux qui comprennent 5 postes,
- l'actuel centre préparation budgétaire, qui compte 3 postes, en mission,
- l'actuel service communication riverains, qui compte 2 postes, en mission.

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE

► Direction de l'eau : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires

Un poste de catégorie A (Chargé du contrôle de l'exécution du contrat de concession du service public – F/H) est actuellement vacant au sein du centre eau potable.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Direction des bâtiments : ajustement de l'organisation

La direction des bâtiments assure pour Bordeaux Métropole et 5 villes (Bordeaux, Bruges, Le Taillan Médoc, Pessac et Ambarès et Lagrave) l'ensemble de la maintenance et des travaux dans les bâtiments.

Après près de 2 ans de fonctionnement et une évolution à la hausse des périmètres gérés, des ajustements de l'organisation par redéploiement interne d'effectifs et création de postes sont proposés et permettront d'assumer le plan de charge et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la direction.

L'organigramme présenté synthétise les points décrits ci-après pour chaque service impacté.

- Service construction et amélioration du patrimoine (SCAP) : création de 4 postes de catégorie B (technicien – F/H)

L'agenda d'accessibilité de Bordeaux (Ad'Ap) validé en Conseil municipal de juillet dernier impose la réalisation de travaux obligatoires sur le patrimoine de la ville pour un montant total de 77,6 M€ (réduit le cas échéant à 66.2 M€ si les dérogations envisagées sont acceptées) sur 9 ans.

Le calendrier associé exige d'ores et déjà la mobilisation d'une partie des équipes pour la préparation de la mise en œuvre de ces travaux majoritairement diffus sur le patrimoine municipal et qui représentent, à compter de 2018, plus de 5 M€/an de travaux.

Ces travaux viendront s'ajouter au programme de gros entretien des bâtiments municipaux qui reste à un niveau constant.

Une analyse fine du plan de charge et une modélisation des ressources nécessaires confirment que les ressources actuelles ne permettront pas d'assurer la réalisation de l'Ad'Ap de Bordeaux.

Il s'agit donc d'une réelle évolution du plan de charge qui ne peut être absorbé avec les moyens mutualisés précédemment et qui doit aboutir à la création de 4 postes de catégorie B (technicien). Ces techniciens seront répartis au sein des centres existants en fonction des besoins induits par les travaux de l'Ad'Ap (1 pour le centre sports et petite enfance/ 1 pour le centre éducation / 1 pour le centre administration générale et action sociale / 1 pour le centre bâtiments techniques).

La construction de nouvelles écoles : création d'un poste de catégorie A (ingénieur – F/H)

Les très fortes évolutions démographiques imposent un effort important de création de nouvelles écoles sur le territoire de la Métropole au sein des Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Sur ce domaine, la direction des bâtiments assume la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations.

Le choix d'externaliser plusieurs conduites d'opérations a déjà été mis en œuvre.

Ce principe d'assistance externe pour la conduite d'opérations sera maintenu pour les nouveaux projets d'écoles métropolitaines. Il nécessite la mise en place de moyens humains pour superviser ces missions.

Il est donc proposé la création d'un poste de catégorie A (ingénieur – F/H), conducteur de projet, pour piloter les prestataires en charge des conduites d'opérations.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de candidatures de fonctionnaires infructueuses. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Service énergies et maintenance

Le transfert de nouveaux bâtiments

Bordeaux Métropole a pris en charge l'entretien et la maintenance de nombreux bâtiments transférés par conventions lors des différents cycles de mutualisation.

Cette nouvelle charge impacte les équipes en particulier pour assurer la maintenance et le suivi des fluides. Il est donc proposé la création d'un poste de catégorie B (technicien suivi des fluides et de la maintenance – F/H).

La maîtrise de la connaissance du patrimoine bâti reste aujourd'hui au sein de la Métropole un sujet qui doit être mieux structuré entre la direction du foncier, la direction de l'immobilier, la direction des bâtiments et parfois les autres directions thématiques.

De plus, le projet en cours de refonte des outils de Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) nécessite une nouvelle organisation qui doit tenir compte de la place grandissante du numérique.

Il est proposé la suppression du centre connaissance du patrimoine bâti (1A, 2B et 2C) et la création d'un nouveau centre « information du bâtiment ». Il sera composé d'1 chef de centre (catégorie A – F/H), d'1 chargé du numérique bâtiment (F/H) (par redéploiement d'un poste de catégorie A actuellement vacant au centre ingénierie du service études, architecture et archéologie), de 2 chargés de patrimoine (catégorie B – F/H) et d'1 assistant de patrimoine (catégorie C – F/H).

Le développement et la structuration des astreintes pour le domaine bâtiment de Bordeaux Métropole et des communes seront organisés par création d'une mission rattachée au chef de service, directeur adjoint. Cette mission Astreintes et immeubles dangereux traitera également des problématiques techniques de l'application des pouvoirs de police des Maires dans le cadre des immeubles dangereux.

Cette mission sera composée par redéploiement interne d'un agent de catégorie A chef de mission (F/H) (redéploiement d'un poste de catégorie A actuellement rattaché au chef de service construction et amélioration du patrimoine) et d'un poste de catégorie C (F/H) (redéploiement du centre connaissance du patrimoine ci-avant supprimé).

- Service coordination et appui : création de 3 postes de catégorie C (adjoint administratif – F/H)

Pour faire face à l'augmentation de la masse financière à traiter résultant du déploiement de l'Ad'Ap de Bordeaux et du traitement des fluides et de la maintenance des bâtiments pris en charge, il convient de créer un poste supplémentaire de catégorie C comptable.

Enfin, compte tenu de l'évolution des postes des équipes comptables et de la structuration du service il est proposé de créer 2 postes de catégorie C (adjoint administratif – F/H). En contrepartie, un poste de catégorie B (rédacteur) est supprimé et un poste de catégorie C (adjoint administratif) vacant courant 2018 sera supprimé pour équilibrer cette transformation.

DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE

► Direction des coopérations et partenariats métropolitains : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires

Un poste de catégorie A (chargé de projets cofinancements – F/H) est actuellement vacant au sein du service cofinancements et réseaux.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 586€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 408€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Mission stratégie territoriale et ingénierie : création de 2 postes de catégorie A et d'un poste de catégorie C

Le domaine de la « valorisation du territoire » s'inscrit pleinement dans le projet voulu par notre établissement public de faire de la Métropole un territoire de référence à l'échelle européenne en 2030.

Dans ce cadre, la Direction générale valorisation du territoire porte :

- l'enjeu de l'attractivité et du rayonnement de la Métropole, par le développement dynamique et harmonieux de son territoire ;
- l'exigence d'une action transversale et coordonnée, conciliant vision planificatrice et capacité à réaliser ;
- la prise en compte des orientations stratégiques fortes qui sont à ses interfaces, qu'elles relèvent de la gouvernance (la territorialisation) ou des grandes politiques publiques (mobilité, haute qualité de vie...).

Au sein de cette Direction générale, la Mission stratégie territoriale et ingénierie (MISTI) est chargée de mobiliser et mettre en œuvre un ensemble de moyens permettant de concevoir, formaliser et rendre visible la vision stratégique d'ensemble liée aux enjeux de la valorisation du patrimoine métropolitain.

Elle a, notamment, pour mission le pilotage et l'animation en coordination et transversalité, pour le compte de la ville de Bordeaux et de la Métropole, d'opérations stratégiques pour l'aménagement et le développement du territoire :

- l'Opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique,

- les deux projets labellisés Opérations d'intérêt métropolitain (OIM Bordeaux Aéroport et OIM Bordeaux Inno campus), dont la conduite est par essence complexe et multi partenariale.

Créées en septembre 2015 et février 2016, les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport et Bordeaux Inno Campus sont, depuis l'origine, menées « en régie » par Bordeaux Métropole et fonctionnent sur le même modèle organisationnel, dit « mode projet », avec :

- une unité de direction de projet rattachée à la MISTI, constituée pour l'instant d'un directeur de projet par opération ;-
- une équipe projet issue des services opérationnels compétents (directions techniques centrales et pôles territoriaux).

Après 18 mois de montée en régime, ces deux grandes opérations d'aménagement et de développement territorial abordent dès aujourd'hui et pour les 3 à 4 années qui viennent la phase la plus active, tant sur les aspects opérationnels (programmation, procédures et travaux d'aménagement, commercialisation) que stratégiques (développement, valorisation, animation politique et technique des projets). Elle est déterminante pour la mise en œuvre concrète des OIM et la crédibilisation de l'atteinte des objectifs de 80 0000 emplois.

S'y ajoutent le lancement des actions inscrites au Pacte métropolitain d'innovation (PMI), le pilotage des nouvelles équipes de maîtrise d'œuvre urbaine/urbaniste conseil des opérations et l'animation du partenariat avec les grands acteurs institutionnels.

Dans ce contexte, les moyens affectés dans le cadre de l'organisation en mode projet, qui fonctionne et n'a pas lieu d'être remise en cause, trouvent aujourd'hui leurs limites.

Une réflexion a ainsi été menée, qui aborde conjointement la question du renforcement des moyens de pilotage et de suivi affectés aux directeurs de projets et celle de l'optimisation du mode projet (ajustement des parts d'ETP (Equivalent temps plein) et clarification des missions), ceci afin d'atteindre les objectifs politiques qui supposent :

- **de renforcer les capacités de coordination et de pilotage opérationnel des directions de projet**, permettant un appui au quotidien à l'équipe projet (en central et en territorial), et notamment une expertise opérationnelle pour toutes les opérations d'aménagement publiques et privées en cours sur les territoires.
- de permettre ainsi de **dégager du temps, pour les directeurs d'opération, pour le pilotage stratégique du projet**, le montage du projet global et le respect de procédures particulièrement complexes, le marketing et l'animation (politique, partenariale) du projet.
- **d'apporter les réponses nécessaires à la réalisation des projets d'implantation des entreprises** (préalables fonciers, règlementaires, suivi des permis...), créateurs d'emplois et générateurs de ressources financières (taxe d'aménagement majoré, cessions foncières, versement transport, contribution économique territoriale).

Sur ces bases, il est aujourd'hui proposé la création de deux postes de catégorie A (ingénieurs – F/H) rattachés aux deux directeurs de projets.

D'autre part, pour faire face au développement des tâches administratives liées au suivi de ces programmes, les directeurs de projet bénéficient à ce jour de l'assistance mutualisée d'un emploi aidé (CUI).

Bien que le dimensionnement de la MISTI ne le prévoyait pas à l'origine lors de sa création au 1er janvier 2016, il convient de maintenir ce poste, qui correspond à des besoins pérennes et s'avère essentiel au bon déroulement de ces deux programmes d'envergure.

Aussi, il est proposé la création à l'organigramme de la MISTI d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C – F/H) qui aura pour missions l'accueil physique et téléphonique des correspondants des OIM, le traitement et la diffusion de l'information et de l'ensemble des courriers et actes administratifs de gestion de ces opérations, le montage et le suivi administratif des réunions...

► Mission attractivité et animation des réseaux économiques : transfert d'un poste de catégorie C de la direction des relations internationales

Bordeaux Métropole a défini comme objectif stratégique de renforcer les relations internationales comme vecteur dynamique de développement économique concret pour les entreprises et l'emploi au sein du territoire.

Pour atteindre cet objectif, le Directeur de Cabinet et le Directeur général des services ont créé, fin 2015, les conditions d'un travail interactif entre la Direction générale de la valorisation du territoire (DGVVT) et la Direction des relations internationales (DRI), en ouvrant au sein de la Mission attractivité et animation des réseaux économiques (MAARE) un poste dédié à l'action économique internationale:

Ce positionnement au sein de la DGVVT, bénéficiant ainsi d'une plus grande proximité avec les réseaux économiques, a permis de vérifier la pertinence du dispositif. La Métropole a ainsi pu se positionner comme le partenaire de proximité facilitant l'accès des entreprises à des opportunités d'affaires à l'international, et comme l'institution qui fédère les grands acteurs économiques du territoire désireux de « chasser en meute » dans le cadre de la stratégie d'attractivité impulsée sous la marque partagée « Magnetic Bordeaux ».

L'accompagnement des entreprises du territoire vers les marchés internationaux est un véritable levier pour la croissance des entreprises et la création d'emplois. C'est d'ailleurs à ce titre que cet axe stratégique est inscrit dans la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole adoptée en décembre 2016. Bordeaux Métropole pilote à ce titre la démarche d'attractivité du territoire et pilote les opérations de promotion internationale du territoire.

La pertinence de ce positionnement de la Métropole est d'ailleurs pleinement reconnue par le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). L'adéquation entre les besoins des entreprises et le montage des missions d'affaires organisées par la Métropole bénéficie en outre de retours très positifs au regard des retombées concrètes et significatives dont peuvent directement bénéficier les entreprises participantes si bien que le volume des demandes augmente de façon significative et occasionne dès lors une montée en charge.

Le Directeur de Cabinet et le Directeur général des services ont souhaité en conséquence renforcer les moyens humains permettant de répondre aux besoins exprimés en veillant au maintien d'une interaction opérationnelle étroite avec la DRI bien entendu, en particulier sur les volets économiques des jumelages.

Comme ce fut le cas en 2015, le souhait est d'impliquer d'autres personnels de la Direction des relations internationales (DRI) dans ce dispositif innovant et répondant à un véritable besoin qui s'inscrit au titre des objectifs poursuivis par la démarche globale d'attractivité portée par la MAARE sous la marque territoriale « Magnetic Bordeaux ».

Aussi il est proposé de transférer un poste de catégorie C (adjoint administratif – F/H) de la direction des relations internationales vers la mission attractivité et animation des réseaux économiques.

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

► Direction de la transformation numérique : création d'un poste de catégorie B par transfert de la direction des infrastructures et production

Dans le cadre de la coordination et de l'élaboration d'une offre de service opérationnelle vidéoprojection / objets connectés, il est nécessaire de conduire une analyse des besoins des collectivités, des besoins métiers et des technologies émergentes. Le poste de chargé de mission vidéoprotection et objets connectés implique un pilotage de projet, la participation aux comités de pilotage, le suivi des études d'opportunité, la vérification des spécifications techniques.

Ce type de poste nécessite donc une forte appétence technique et une capacité à la réalisation de terrain. La nécessité de transformer ce poste de catégorie A (F/H) en catégorie B (F/H) apparaît nécessaire afin de favoriser le volet opérationnel nécessaire à la tenue du poste.

Dans la mesure où un poste de catégorie B (F/H) est vacant à la direction des infrastructures et de la production, et que le besoin d'un chef de centre en catégorie A (F/H) est avéré, le transfert qui permet l'affectation inversée de ces deux postes est proposé.

DIRECTION GENERALE RH et ADMINISTRATION GENERALE

► Direction Pilotage, emplois et dialogue social : transformation d'un poste de catégorie C en B

La gestion des effectifs et des organigrammes (+ de 9000 postes et près de 130 directions), l'élaboration et la mise à jour des fiches de poste pour les 3 entités juridiques (ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Centre communal d'action sociale (CCAS)) font partie, en autres, des missions exercées par le service GPEEC.

Aujourd'hui, elles sont assurées par une équipe composée de 6 postes répartis comme suit :

- 3 agents de catégorie B (F/H) et 1 de catégorie C (F/H) pour la gestion des effectifs et organigrammes
- 2 agents de catégorie B (F/H) pour la gestion des fiches de postes

Suite à la mutualisation et au changement de logiciel SIRH, il est nécessaire d'intégrer dans un 1^{er} temps l'ensemble des fiches de postes pour Bordeaux Métropole et le CCAS et dans un 2^{ème} temps d'actualiser la base existante de la ville de Bordeaux.

L'équipe actuelle dévolue aux fiches de postes n'a pas permis au terme de ces 2 années de réaliser de manière satisfaisante cette mission et de mettre en place un outil de gestion commun aux 3 entités.

Aussi, il est proposé de consacrer le poste de catégorie C (F/H) vacant à la gestion des fiches de poste. Ce poste permettrait un rééquilibrage de la charge de travail et une répartition de la prise en charge de la gestion des NBI (Nouvelle bonification indiciaire) et des sujétions liées aux postes. Compte tenu des compétences attendues sur le poste et dans un souci d'harmonisation avec les 2 autres postes de chargé de projet, il est proposé de procéder à la transformation de ce poste de catégorie C en catégorie B (administratif – F/H).

► Direction du parc matériel :

Composée de 178 postes, cette direction procède aux acquisitions, locations, réparations et entretien des véhicules métropolitains et des véhicules des communes qui ont mutualisé leur parc : Ambarès, Bordeaux, Bruges, le Bouscat, Le Taillan et Floirac en 2018 (cycle 3).

Ceci correspond à 3500 engins motorisés. (Véhicules légers et utilitaires, véhicules de voirie et de collecte).

Son budget de fonctionnement dépasse les 10M€ et son budget d'acquisition est, en 2017 de 11M€.

Cette direction a été très fortement impactée par la mutualisation avec une augmentation importante du nombre de véhicules à entretenir, de marques, modèles et état très divers en provenance des communes. (+ 24%).

Les agents sont répartis sur 3 sites principaux : Latule à Bordeaux, Bègles et Eysines.

Le taux d'encadrement est faible (4 A, 10 B, 164 C) au regard des services métropolitains et des autres directions de la DGRHAG.

Bien que 3 postes aient été créés sur les années 2016 et 2017, il est nécessaire, 2 ans après la mutualisation, de renforcer et d'adapter l'organisation afin de répondre au mieux aux nouvelles sollicitations.

Service stratégie de gestion

1/ Le poste de catégorie A (chef de centre – F/H) vacant au centre administration générale serait repositionné auprès du directeur en tant que directeur adjoint (F/H).

Le processus de mutualisation a modifié l'échelle de l'activité métropolitaine. Le nombre de véhicules et d'usagers du parc a très fortement augmenté, les typologies d'engins et les besoins des « clients » deviennent plus hétérogènes.

Dans ce cadre, la création d'un poste de directeur adjoint (F/H) est nécessaire. Véritable interface entre les représentants des autres directions générales ou services et ceux des communes et les équipes du parc matériel, il/elle impulsera les actions en vue d'améliorer la satisfaction des utilisateurs d'engins. L'agent recruté aura vocation à remplacer le directeur lors de son départ.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de candidatures de fonctionnaires infructueuses. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

2/ Le poste de catégorie B (évaluation et performance – F/H) serait transféré au centre administration générale en tant que chef de centre.

La mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion (logiciel métroparc) en 2018 vient vider ce poste d'une grande partie de sa substance. Le maintien de ce poste Evaluation et performance n'est donc plus nécessaire. Il est proposé de le transférer au sein du centre administration générale en tant que chef de centre (F/H).

3) Un poste de catégorie C (comptable – F/H) serait créé au sein du centre administration générale.

La mise en place de la dématérialisation des factures en 2017 a engendré un surcroît d'activité dans la chaîne de liquidation (approvisionnement et comptabilité).

En effet en 2016, les liquidations étaient faites pour la plupart des cas par des relevés de factures. Depuis le 1 janvier 2017 une liquidation représente une facture.

Ainsi, le nombre des liquidations atteignait 11 576 en octobre 2017 contre 3 420 en octobre 2016 et le délai de liquidation était de l'ordre de 30 à 40 jours durant le 1^{er} semestre 2017.

Le recours temporaire à des emplois non permanents à compter de juillet 2017 a permis une nette amélioration des délais de liquidation.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2018 avec le déploiement du nouvel outil de gestion METROPARC qui permet, entre autres, d'avoir une vision plus précise des ressources financières utilisées et disponibles et en attendant la mise en place d'une d'interface avec GDA, les comptables doivent procéder à une double saisie, ce qui représente une charge de travail supplémentaire.

Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un poste supplémentaire de comptable qui assurerait en particulier le traitement des litiges (refus de factures, demandes des fournisseurs, traitement des arriérés), ce qui permettrait de dégager du temps pour les 3 autres comptables qui se consacraient ainsi aux liquidations des factures et au suivi des tiers.

4) Le poste de catégorie B (chef de centre de gestion du parc – F/H) serait transformé en catégorie A (F/H)

L'agent responsable du centre « gestion du parc » assure la gestion globale de presque 4 000 matériels, de l'acquisition à la réforme, ainsi que la mise à disposition du matériel, au travers notamment des différents pools. Cette flotte comprend tous les types de matériels roulants : des cycles, motocycles, berlines, véhicules utilitaires légers, poids lourds, jusqu'à des matériels très spécifiques : matériels de travaux publics, matériels de collecte d'ordures ménagères, matériels de propreté...

La métropole a dégagé des moyens importants pour acquérir des matériels afin d'accompagner la mutualisation, le montant des budgets à gérer est ainsi passé de plus de 7 millions d'euros en 2016 à près de 13 en 2017.

Ce poste a également en charge la réalisation et le suivi des tableaux de bord de pilotage et de performance.

Le niveau de difficulté technique, la responsabilité budgétaire, la complexité du pilotage à mettre en œuvre et le volant managérial justifient l'évolution du poste.

Service stratégie de maintenance :

1) Un poste de catégorie B (chef d'unité – F/H) serait créé à l'unité Véhicules légers de Latule au sein du centre de maintenance lourde :

Ce responsable d'unité (F/H) serait en charge de l'atelier et de l'encadrement des 16 postes qui y sont affectés. La taille de l'atelier, le volume de travail qui y est réalisé et l'effectif à encadrer nécessitent en effet la présence d'un cadre. Cette unité assure la maintenance (mécanique, carrosserie) de 1818 véhicules légers après intégration de ceux de la flotte de Floirac au 01/01/2018. Elle intégrera de plus courant 2018 l'atelier cycles et motocycles situé actuellement au sein de l'atelier Alfred Daney, ce qui représente 850 matériels dont 125 cyclomoteurs.

La mise en place de ce responsable d'atelier permettrait aux 2 agents de maîtrise d'être plus proches de leurs équipes et de mieux les accompagner. Le résultat attendu est une amélioration de la disponibilité des matériels.

Outre les travaux réalisés en régie, le responsable d'atelier assurerait les commandes et le suivi des travaux qu'il sera nécessaire d'externaliser.

Cette organisation mettrait en adéquation le niveau du poste et le niveau de compétence requis.

En conséquence, le responsable d'atelier gérant complètement ses unités, le chef de centre pourrait pleinement se consacrer à ses missions.

2) Les missions de l'unité Magasin qui était concentrées auparavant sur des opérations de commande de pièces pour tous types de véhicules, se spécialisent dorénavant sur les pièces relatives aux engins de propre-

té (moins nombreuses avec moins de références à gérer). Cette évolution permettra à terme la suppression d'un poste de catégorie C. L'effectif de l'unité magasin passera ainsi de 12 à 11.

Enfin, le nouvel organigramme présenté prend en compte, à l'unité logistique, le poste transféré de Floirac dans le cadre du cycle 3.

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

► Direction de la prévention : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires

Un poste de catégorie A (Expert sécurité civile – F/H) est actuellement vacant au sein du centre sécurité civile.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Direction d'appui aux territoires (DAT) : création d'un poste de catégorie B

Depuis la création des territoires en 2011, la DAT assure l'animation d'un club responsable collégialement de l'administration fonctionnelle des outils informatiques d'instruction des dossiers d'urbanisme (autorisations d'occupation des sols et déclarations d'intention d'aliéner) et de la qualité des données de ce système d'information métropolitain.

Depuis la mutualisation du 1^{er} janvier 2016, les missions d'administration fonctionnelle se sont intensifiées du fait de la convergence informatique de 12 communes supplémentaires dans le système d'information métropolitain : celui-ci traite dorénavant l'instruction des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) pour les 28 communes de la métropole et, au travers de deux logiciels, celle des AOS (Autorisation d'occupation des sols) pour 21 communes de la métropole.

Cette convergence informatique a déjà permis de supprimer la double saisie des dossiers d'instruction qui était faite en mairies et à Bordeaux Métropole, sur 8 400 dossiers/an pour les AOS (hors CUa) et 13 000/an pour les DIA.

Pour être pleinement efficace, rationaliser et automatiser encore l'instruction, cette convergence informatique doit s'accompagner d'une convergence fonctionnelle qui nécessite la création d'un poste de catégorie B (F/H). Ce poste aurait pour mission de :

- répondre aux sollicitations d'utilisateurs plus nombreux, faire converger les modèles d'arrêtés, automatiser la production des CUa (13 000/an), ceci « en double » dans les deux logiciels informatiques, paramétrer le nouveau SIG,
- développer la dématérialisation de l'instruction qui démarrera par la saisine par voie électronique exigée par la loi à mettre en place sur les portails Web communaux d'ici novembre 2018 et ira, à moyen terme, jusqu'à la signature électronique des arrêtés nécessitant un fort accompagnement du changement à la métropole et en mairies,

- finaliser la convergence informatique dans un outil unique.

Les gains déjà réalisés, et ceux à venir, constitueraient le retour sur investissement de cette nouvelle ressource.

► Pôle territorial Sud – Direction de la gestion de l'espace public : création de 3 postes de catégorie C

Avant la mutualisation, la ville de Bègles s'est engagée à combler les départs volontaires, les départs à la retraite et l'extension du patrimoine espaces verts par des contrats d'aide à l'emploi afin de permettre à des personnes en difficulté, sous couvert des missions locales, un retour à l'emploi.

Il avait été dimensionné que 5 agents étaient nécessaires au bon fonctionnement du service.

Lors de la mutualisation du service espaces verts / propreté de la ville de Bègles, les 5 contrats de 21 heures hebdomadaires (4800 heures par an) ont été valorisés dans l'attribution de compensation pour permettre le maintien de ce dispositif.

Le gouvernement ayant mis fin au recours aux emplois aidés, il est demandé de compenser ces 5 contrats par la création de 3 postes de jardiniers (F/H) catégorie C (technique) qui assureront l'entretien général des Espaces Verts, à savoir la préparation des sols, les semis et plantations, la régulation de la croissance des plantes, l'arrosage, la taille des arbres et arbustes, l'entretien et la finition des surfaces (débroussaillage, fauchage, tonte, binage, ramassage des feuilles...). Il s'agit aussi de réaliser et mettre en œuvre la plantation des massifs floraux ainsi que le fleurissement à partir de plans techniques.

Cette décision permettra de maintenir le niveau de service prévu dans le contrat d'engagement avec la ville de Bègles, conformément à l'attribution de compensation.

► Pôle territorial Sud – Direction des ressources humaines : transformation d'un poste de catégorie A en B

Dans le cadre du projet de convergence des SIRH des communes, un poste d'administrateur du SI a été créé par délibération du conseil métropolitain du 7 juillet 2017. Ce poste a été ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs. Toutefois, à l'issue de la procédure de recrutement qui s'est avérée infructueuse, la direction souhaite transformer ce poste de catégorie A (technique – F/H) en catégorie B (technique – F/H)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 11 janvier 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations et transformations de postes mentionnées dans le rapport

Article 2 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 MARS 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 MARS 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---